



**Question écrite à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Développement international**

MICHEL DELEBARRE

\_\_\_\_\_  
ANCIEN MINISTRE  
D'ÉTAT

\_\_\_\_\_  
*SÉNATEUR  
DU NORD*

Monsieur Michel DELEBARRE attire l'attention de M. le ministre des Affaires étrangères et du Développement international sur l'attitude de la France au regard du conflit israélo-palestinien. À peine plus d'un an après l'attaque israélienne du 8 juillet 2014 contre Gaza, dont les deux tiers des victimes furent essentiellement des civils, dont de nombreux enfants, la situation en Palestine demeure très préoccupante.

Chaque année, entre 500 et 700 enfants sont arrêtés, interrogés et détenus par l'armée israélienne et jugés par les tribunaux militaires. La plupart sont accusés d'avoir jeté des pierres, faits pour lesquels ils peuvent désormais encourir jusqu'à 20 ans de prison. Les règles du droit international ne sont pas respectées.

En outre, on compte 5621 prisonniers palestiniens en Israël et 343 Palestiniens sont maintenus en détention administrative. Cette procédure permet à l'armée israélienne de détenir une personne pour une période de 6 mois maximum, renouvelable indéfiniment sans inculpation ni procès, sur la base de « preuves secrètes ». Si le détenu peut faire appel de l'ordre de détention : la défense n'a pas d'accès au dossier du détenu et l'armée est juge et partie. En outre, une loi votée en juillet 2015 permet d'imposer l'alimentation forcée aux détenus en grève de la faim.

La solution de ce conflit tragique réside plus que jamais dans la négociation afin d'aboutir à un accord politique, qui permettrait de reconnaître l'existence de l'État palestinien, tout en garantissant la sécurité à tous les citoyens israéliens. Il lui demande de lui indiquer les moyens envisagés pour créer les conditions d'une mobilisation collective au service de la paix.